

durant une partie d'une législature, nous avons été voisins de pupitre dans cette enceinte.

Je sais que Bob Fair était très doux par tempérament. Ensemble, nous devions résoudre des problèmes intéressant toutes les régions du pays. Sur presque tous les sujets qui ont surgi, nous échangeons nos vues. Nous discutons à fond, dans notre bureau, avant de venir ici, à peu près tous les problèmes dont la Chambre était saisie et qui nous touchaient.

Tous ceux qui le connaissaient, je crois pouvoir l'affirmer sans erreur, se rendaient compte qu'il défendait avec conviction les cultivateurs du pays. En plus de se soucier de ses commettants de sa province, il se préoccupait des problèmes agricoles de l'ensemble du pays. Tous les députés actuels gardent de lui le souvenir d'un champion indéfectible des vieux soldats-colons. On en conviendra, je pense, n'eût été la persistance de Bob Fair à soutenir la cause de l'ancien combattant, leur sort ne serait peut-être pas aussi heureux. De fait, il soutenait fermement toute personne moins fortunée que lui.

Qu'il me soit donc permis, en cette occasion, d'exprimer mes plus sincères condoléances à sa femme et à ses deux fils, Robert et Lester. Je les connais personnellement. Il leur manquera, tout comme il me manquera grandement à moi et, j'en suis sûr, à tous ceux qui l'ont connu.

Comme les autres membres de la Chambre, je voudrais exprimer la peine que me cause le décès de Bert Wood. Je l'ai bien connu. J'ai fait sa connaissance dans le monde du sport, car nous étions membres de la même ligue de quilles, et nous nous sommes ainsi bien connus. Il est devenu mon ami intime lorsque certains aspects de nos fonctions de membres de la Chambre nous ont rapprochés. Je saisis l'occasion qui s'offre d'exprimer mes condoléances à sa femme, aux autres membres de sa famille et au Gouvernement.

#### COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil, nommant l'honorable James J. McCann, ministre du Revenu national, l'honorable S. S. Garson, ministre de la Justice, l'honorable Hugues Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants, et l'honorable W. E. Harris, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 143 des Statuts révisés du Canada, 1952, intitulé "Loi de la Chambre des communes".

#### COMITÉS PERMANENTS

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Qu'un comité spécial, composé de MM. Harris, Lapointe, Casselman, Knowles et Weir, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement.

La motion est adoptée.

#### CHAMBRE DES COMMUNES

##### NOMINATION D'UN PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Que M. Edward T. Applewhaite, député de la circonscription électorale de Skeena, soit nommé président suppléant des comités plénières de la Chambre.

La motion est adoptée.

#### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**M. l'Orateur** dépose le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

#### DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. YVES LEDUC (VERDUN) ET APPUYÉE PAR M. DONALD D. CARRICK

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

(Texte)

**M. Yves Leduc (Verdun):** Monsieur l'Orateur, à l'ouverture de chacune des séances de cette Chambre, vous entretenez la pieuse coutume de prier le Très-Haut,—le seul souverain des princes,—de regarder avec faveur notre très gracieuse dame souveraine, la reine Elizabeth, et de la remplir de la grâce de l'Esprit-Saint.

Vous l'implorez en outre "de diriger et de faire fructifier les délibérations de notre pays pour sa plus grande gloire, la sécurité, l'honneur et le bien-être de notre souveraine et afin que toutes choses soient, par leurs travaux, si bien ordonnées et établies sur leurs fondements les plus solides que la paix et le bonheur, la vérité et la justice, la religion et la piété puissent régner parmi eux pendant toutes les générations".

En cette circonstance mémorable de ma vie, me serait-il permis de m'approprier le texte même de cette élévation de notre esprit et de notre cœur, afin que les paroles que je vais prononcer trouvent en Lui une source d'inspiration digne non seulement des membres de la Chambre mais aussi de l'œuvre à accomplir sous l'égide du bien et du vrai.